## Aides à la création d'entreprises

En France, les créateurs d'entreprises bénéficient de diverses aides financières établies par l'État pour les soutenir dans le lancement et le développement de leurs projets. Ces aides visent à encourager l'entrepreneuriat, favoriser la création d'emplois et stimuler l'innovation.

Les formes d'aide à la création d'entreprise sont diverses, avec le versement d'une somme d'argent en tête. Cette allocation financière, susceptible d'être remboursable ou non, peut revêtir différentes formes, telles que :

- **Subvention pour création d'entreprise** : Une assistance financière octroyée par l'État, ne nécessitant pas de remboursement.
- **Prêt pour créateur d'entreprise** : Il existe plusieurs types de prêts destinés aux créateurs d'entreprise, tels que le prêt d'honneur, le prêt participatif ou le prêt bonifié.
- **Bourse ou récompense** : Une aide financière attribuée aux créateurs par des organismes qui soutiennent leurs projets.

Voici un résumé synthétique présentant diverses formes d'aides disponibles pour la création d'entreprise :

Aide à la création d'entreprise en 2023					
Forme	Dispositif	Туре	Pour qui ?		
Subventions	ACRE	Exonération 50 % des charges sociales pendant 1 an	Tous les créateurs, sous conditions		
	NACRE	Accompagnement à la création pendant 3	ans Créateurs dans des situations spécifiques (liste)		
	CAPE	Contrat d'accompagnement: formation et moyens matériels et financiers	Créateurs d'entreprise Dirigeants associés de SASU et EURL Exception des salariés à temps plein		
	ARCE	Versement immédiat de 60% du reliquat des droits au chômage	Demandeurs d'emploi		
	Maintien de l'ARE	Maintien des allocations chômage	Demandeurs d'emploi		
	RSA et prime d'activité	Maintien des minimas sociaux	Demandeurs d'emploi		
	GEF	Couverture d'emprunt bancaire	Femmes entrepreneuses		

	ACEPIDII	A:1. C:	D 1.
	AGEFIPH	Aide financière et	Personnes en situation de
		accompagnement	handicap
	JEI	Allègements fiscaux et	Entreprise avec dépenses
		sociaux	de R&D
	CIR et CII	Réductions d'impôt	Entreprise avec dépenses
			de R&D
Prêts	Prêt d'honneur	Prêt à taux 0 sans garanties	Tous les créateurs
	Prêt participatif	Titres participatifs	Tous les créateurs
	Prêt bonifié	Prêt subventionné	PME et TPE Exception
			des microentreprises
Bourses	<b>Bourse French</b>	Couverture jusqu'à 70%	Porteurs de projets
	tech1	des dépenses éligibles dans	innovants
		la limite de 30.000€	
	French tech	Innovation de rupture à fort	Porteurs de projets
	émergence	contenu technologique	innovants
	8	Couverture jusqu'à 70%	
		des dépenses éligibles dans	
		la limite de 45.000 €	
	French tech	Un stage de 6 mois ou 12	Porteurs de projets
	tremplin	mois pour la création de	innovants
	•	startup et l'incubation	

Pour notre projet, les aides qui semblent les plus appropriées pour une startup telle que Wingman, orientée vers la technologie de surveillance aérienne pour une gestion écologique des dommages causés par les animaux dans les cultures, sont les suivantes :

- 1. **JEI (Jeune Entreprise Innovante)**: Cette aide fiscale vise à soutenir les entreprises innovantes, offrant des exonérations fiscales et sociales.
- **2.** CIR (Crédit d'Impôt Recherche) et CII (Crédit d'Impôt Innovation) : Wingman étant basé sur une technologie novatrice, ces crédits d'impôt peuvent alléger les charges liées à la recherche et au développement.
- **3. Bourse French Tech** : Les startups technologiques innovantes peuvent bénéficier de soutien financier de la part de la French Tech pour accélérer leur croissance.
- **4. Prêt d'honneur et Prêt participatif** : Ces formes de financement peuvent être adaptées pour soutenir le démarrage de l'entreprise, en fournissant des fonds sans exiger de garanties importantes.
- **5.** French Tech Tremplin : Cette aide est spécifiquement dédiée aux startups en phase d'amorçage, ce qui pourrait correspondre au stade initial de développement de Wingman.